Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 9 novembre 2026

# Les centrales photovoltaïques, un exercice de démocratie locale éclairant



## Une chronique de Didier Bailleux

**Entre la nécessité absolue d'une reconversion énergétique et celle du respect de l'environnement le chemin n'est pas toujours aisé. A Buoux, dans le Luberon, un projet de centrale photovoltaïque rencontre une opposition forte d'une partie de ses habitants et de plusieurs associations. Ce petit village du Vaucluse n'est pas un cas unique. Dans la région plusieurs projets sont aujourd'hui confrontés à des refus clairement exprimés par les habitants, quand il ne s'agit pas d'un niet direct de la préfecture comme récemment à Robion.**

Le projet d'installation d'une centrale photovoltaïque par Enercoop et le Syndicat d'Énergie de Vaucluse (SEV) sur le plateau des Claparédes, à Buoux, est un vrai cas d'école. La famille Morard, des éleveurs de chèvres, avait en projet l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit d'un bâtiment de leur ferme. Refus de l'architecte des bâtiments de France au motif de la proximité du château de Buoux. Dont acte. Les Morard se rabattent alors sur un projet d'agrivoltaïsme. L'idée est d'installer des panneaux à une certaine hauteur du sol permettant à la faune et à la flore de s'y développer. Outre l'électricité produite

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 9 novembre 2026

(dont une partie du produit de la revente revient à l'éleveur), ces panneaux créent de l'ombre qui favorise l'humidité et la pousse de la prairie, ce qui permet de nourrir les chèvres de l'éleveur. Moins de foin à acheter, des revenus complémentaires et des chèvres qui sont d'avantage en pâturage. L'équation a de quoi séduire. « Ce projet c'est notre dernière chance » déclarait Lionel Morard au site d'information Reporterre. Mais voilà la parcelle concernée est classée en zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF). De surcroît elle est située dans le Parc National Régional du Luberon qui lui-même est classé réserve de biosphère et géoparc mondial par l'Unesco. Pas moins que cela. En d'autres termes, pour concrétiser ce projet il faudra beaucoup franchir beaucoup d'obstacles et obtenir autant d'autorisations, voire de dérogations.

## Ce projet qui nécessite du déboisement est inacceptable, les menaces sur l'écosystème sont trop importantes…

Le 16 octobre dernier lors d'une réunion d'information organisée par Enercoop, les opposants font entendre leurs voix avec à l'appui une pétition signée par près de 3 000 personnes (le village compte une centaine d'habitants). Pour eux, ce projet qui nécessite du déboisement, est inacceptable, les menaces sur l'écosystème sont trop importantes, les risques de pollution en cas d'incendie sont également sérieux et enfin autoriser un tel projet s'est créé un précédent fâcheux. Plusieurs projets de centrales photovoltaïques dans la montage du Lure seraient concernés. De son côté, la mairie de Buoux reste prudente et attend d'avoir tous les éléments pour émettre un avis. Le PNR lui, préconise l'exclusion de l'agrivoltaïsme dans les sites classés au titre de la biodiversité et propose de le développer en priorité sur les vergers ou les serres. Que du bon sens.

## Aujourd'hui on s'oriente d'avantage sur des solutions d'autoconsommation

Par ailleurs, et c'est important, on s'aperçoit aujourd'hui que la production d'électricité centralisée faite à partir de panneaux photovoltaïques a ses limites. En effet, compte tenu que sa consommation est par nature diurne on se retrouve dans la situation d'avoir des surplus en journée et des sous-capacités le soir et la nuit, là où les besoins en éclairage sont plus importants. Plus on développera ce type de centrales plus on accentuera le phénomène. Aujourd'hui, on s'oriente d'avantage sur des solutions d'autoconsommation où la production est réalisée à un niveau individuel (maison ou immeuble) avec des capacités de stockage en local pour tendre vers une autonomie maximale.

## Allo ? Monsieur l'architecte des bâtiment de France, on a un truc à vous dire…

Le sujet de la centrale photovoltaïque de Buoux est une occasion de dialogue entre toutes les parties prenantes. Chacun a pu écouter et entendre l'autre. Un vrai morceau de démocratie locale dont on aimerait qu'il puisse être utilisé plus souvent. D'autant plus que personne ne voit d'inconvénient à ce que la famille Morard pose des panneaux sur le toit du bâtiment de leur ferme. Sauf un. Allo ? Monsieur l'architecte des bâtiment de France, on a un truc à vous dire…

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 9 novembre 2026

# Travaillan : l'agrivoltaïque à la rescousse des vins de demain



Enedis vient de raccorder le plus grand site agrivoltaïque sur vignes de la Vallée du Rhône. Implanté sur le domaine André Brunel à Travaillan, il s'étend sur une surface de 3,3 ha pour une puissance installée raccordés au réseau public de distribution de 2,8MW. Cela représente l'équivalent de la consommation électrique d'environ 1 000 foyers.
Mené dans un environnement agricole nécessitant une attention particulière à la préservation des cultures viticoles et à la prise en compte des contraintes du terrain, le projet a aussi nécessité une extension de 800 mètres de réseau HTA (lignes moyenne tension) en souterrain.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 9 novembre 2026



*Lors de l'inauguration du site (de gauche à droite) : Lucien Stanzione (sénateur du Vaucluse), Jean-Dominique Artaud (maire d'Orange), Fabrice Brunel (vigneron propriétaire du domaine André Brunel), Julien Merle (président de la Communauté des communes Aygues Ouvèze en Provence), Isabelle Daladier-Martin (maire de Travaillan), Jean-Baptiste Baldi (directeur territorial d'Enedis dans le Vaucluse), Delphine Guinet (responsable d'activité photovoltaïque Eiffage Energie Systèmes) et Cécile Magherini (directrice de Sun'Agri).*

**La viticulture dans une nouvelle ère**

Outre la production d'électricité, cette installation agrivoltaïque sur une parcelle en reconquête viticole après des années de friche doit aussi permettre à la vigne de mieux résister aux défis climatiques (protection des cultures lors des gels printaniers, réduction des besoins en eau, limitation des effets des fortes températures…). Cette technologie pourrait aussi améliorer la qualité du vin en limitant le taux de sucre et d'alcool.

« Dans un marché du vin en souffrance, le blanc tire son épingle du jeu, c'est un vin moins alcoolisé qui se boit plus facilement, explique Fabrice Brunel, à la tête de l'exploitation familiale depuis 5e génération, auprès de Sun'Agri, pionner de l'agrivoltaïsme ayant aussi accompagné le projet. Grâce à la protection de ces panneaux, on peut faire varier l'ensoleillement en le protégeant des fortes chaleurs, ce qui permet de sortir des vins très équilibrés entre 12 et 13 degrés qui correspondent plus à l'attente des consommateurs. »

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839



Une zone témoin de 2,3ha cultivée à l'identique sans panneaux photovoltaïques a d'ailleurs été aussi prévue pour mesurer objectivement les bénéfices du dispositif.
Para ailleurs, le site est également un terrain d'expérimentation pour de nouvelles technologies agricoles, avec notamment un robot planteur autonome utilisé pour la première fois en France

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 9 novembre 2026



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 9 novembre 2026

Crédit : Facebook Domaine André Brunel/DR

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 9 novembre 2026



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 9 novembre 2026

Crédit : Facebook Domaine André Brunel/DR

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 9 novembre 2026



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 9 novembre 2026

Crédit : Facebook Domaine André Brunel/DR

**Travaillan : un village à énergie positive**
« Ce projet contribue concrètement au développement d'une production électrique locale, décarbonée, au service du territoire vauclusien, se félicite le gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. À terme, les panneaux photovoltaïques du site de Travaillan produiront davantage que la consommation électrique de la commune, faisant de cette dernière un village à énergie 'verte' positive. »

**40M€ d'investissement en 2025 en Vaucluse**
« Que ce soit de la production d'électricité locale ou de l'électrification des usages en remplacement du gaz ou du pétrole, tout ce qui va dans le sens de la souveraineté énergétique sert l'intérêt général, rappelle Jean-Baptiste Baldi, directeur territorial d'Enedis dans le Vaucluse. C'est aussi cela pour Enedis, être une entreprise à mission déterminée chaque jour à remplir sa mission de service public. »
Pour rappel, Enedis a procédé à 40M€ d'investissement en 2025 en Vaucluse pour maintenir et développer le réseau électrique local qui s'étend sur 15 170km desservant 147 communes dans le département.
Au total, le groupe dispose de 330 salariées en Vaucluse, répartis dans au sein du siège avignonnais ainsi que 4 sites techniques à Apt, Carpentras, Lourmarin et Valréas.

---

# Une conférence sur le photovoltaïque à Violès

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 9 novembre 2026



Ce jeudi 16 octobre, le Centre pour l'Environnement et le Développement des Énergies Renouvelables (CEDER) organise une conférence autour du photovoltaïque à Violès en partenariat avec la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence et la Ville de Violès.

Les participants pourront en apprendre plus sur ces panneaux qui produisent de l'énergie à partir du rayonnement solaire. La conférence permettra de répondre à plusieurs questions telles que : à quoi ça sert ? Comment installer ? Quel matériel ? Quelles obligations ? Comment stocker l'énergie ? L'autoconsommation est-elle possible ? Avec quel matériel ? Existe-t-il des aides ? Comment trouver le bon installateur ?

*Plus d'informations au 04 90 36 39 16.*
***Jeudi 16 octobre. 18h30. Salle des fêtes. Violès.***

---

# Melvan lance une campagne de financement participatif pour deux projets solaires en Vaucluse

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 9 novembre 2026



**Le producteur indépendant d'énergies renouvelables Melvan, implanté à Avignon, ouvre une campagne de financement participatif citoyen pour deux projets solaires à Avignon et à Sault.**

Avec Lendopolis, plateforme française dédiée à la transition énergétique, le producteur français d'énergies renouvelables Melvan lance une campagne de financement participatif citoyen pour deux projets d'ombrières photovoltaïques en Vaucluse. L'occasion d'associer les citoyens à la transition énergétique locale.

Ces deux projets concernent la zone d'Agroparc et la commune de Sault. Ainsi, dès ce vendredi 10 octobre à 10h, les habitants du Grand Avignon pourront souscrire à l'émission d'obligations simples pour participer au financement de ces projets. Les souscriptions seront possibles pour tous les Vauclusiens et aux habitants des départements voisins à partir du mercredi 15 octobre, et ce, jusqu'au 8 décembre prochain.

## Deux projets d'ombrières photovoltaïques

La collecte permettra de financer une première centrale de 1,6 MWc sur ombrières de parking au sein de la zone d'activité Agroparc, ainsi qu'une seconde de 0,5 MWc au stade municipal de Sault.

« En réservant ce financement aux habitants, nous concrétisons notre raison d'être : rendre

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 9 novembre 2026

les
énergies renouvelables irrésistibles pour les territoires et les populations. »

*Pierre-Yves Barbier, co-fondateur de Melvan*

Ces deux projets permettront d'alimenter l'équivalent de 2 666 foyers par an et d'éviter l'équivalent de 1 136 tonnes de CO2 par an.

*Pour accéder la campagne de financement, cliquez ici.*

Melvan lève 25M€ pour booster son développement

---

# Des panneaux solaires sur la véloroute ViaRhôna



**La recherche de surfaces disponibles pour l'installation de panneaux photovoltaïques, sans**

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 9 novembre 2026

**impacter les milieux naturels est un vrai défi. Du côté de Caderousse (Vaucluse), la Compagnie Nationale du Rhône, vient d'annoncer la mise en service dans les prochaines semaines d'ombrières photovoltaïques au-dessus de la véloroute ViaRhôna, sur presque 1 kilomètre.**

En construction depuis janvier dernier, ce parc de panneaux photovoltaïque longitudinal est une première. Il comporte 6 sections et totalise 900 mètres de longueur. Installé sur la véloroute ViaRhôna reliant la Suisse à la Camargue, sur la commune de Caderousse, il sera mis en service à la fin de l'été. La production d'électricité est estimée à 1 300 mégawattheure (MWh) par an, soit l'équivalent de la consommation de prêt d'un milliers de personnes.

### Le projet de Caderousse est pionnier en la matière

Sur des projets de cette nature où les liaisons de transport du courant produit sont grandes il fallait trouver une solution pour limiter les pertes d'énergie explique la Compagnie Nationale du Rhône. Pour relever ce défi, cette dernière s'est associée à NEXANS, Schneider Electric, la SNCF et SuperGrid Institute pour mettre au point une architecture électrique utilisant le courant continu à haute tension. Cette technologie sera utilisée pour la première fois dans de telles conditions.

Après les parking des centres commerciaux, ou encore la reconversion d'anciennes gravières, la Compagnie Nationale du Rhône ouvre avec les véloroutes un nouveau filon pour l'installation de panneaux photovoltaïques. En France, on compte actuellement pas mois de 15 000 km de véloroute. Si à cela on ajoute les abords de routes, autoroutes, voies de chemin de fer, canaux l'objectif de production d'énergie solaire à l'horizon 2030 pourrait être atteint (60 GWc) sans prendre sur les terres agricoles ou les milieux naturels. Rien que pour les routes la Compagnie Nationale du Rhône estime que 28 000 km de routes seraient compatibles. Utiliser des surfaces déjà artificialisées sans remettre en question leur fonction première est une idée qui devrait faire son chemin.

---

# Le photovoltaïque, c'est fantastique…et désormais obligatoire

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 9 novembre 2026



**Me Solène Arguillat nous rappelle qu'un décret du 13 novembre dernier déploie les nouvelles obligations s'imposant aux constructeurs en matière d'équipements de production d'énergie renouvelables sur les parkings.**

Désormais les ombrières équipées de panneaux photovoltaïques deviennent systématiques (à quelques exceptions près) avec un calendrier de mise en œuvre particulièrement serré dont les maitres d'ouvrage vous devoir tenir compte pour leurs projets en cours et sur lequel les collectivités vont devoir être particulièrement vigilantes.

La loi APER (Loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables) du 10 mars 2023 a modifié le code de l'urbanisme ainsi que le code de l'environnement pour intégrer des mesures visant à accélérer et à coordonner les implantations de projets d'énergies renouvelables et les projets industriels nécessaires à la transition énergétique.

> **La loi APER du 10 mars 2023 a modifié le code de l'urbanisme ainsi que le code de l'environnement**.

**Plus concrètement, il s'agit notamment :**

**-** De déployer progressivement des ombrières photovoltaïques sur les parkings de plus de 1 500 m² ;

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 9 novembre 2026

– De faciliter les projets d'installation de projets d'énergies renouvelables sur tous les terrains dégradés ainsi que sur les bords des routes et autoroutes (notamment les aires de repos ou les bretelles d'autoroutes), pour lesquels l'impact environnemental et paysager est moindre ;

– De faire bénéficier directement les riverains des bénéfices apportés par les projets d'énergies renouvelables, en réduisant leur facture d'électricité, tout en profitant aux communes d'implantation

Pour rendre pleinement effective l'obligation d'installation d'ombrières intégrant un procédé de production d'énergies renouvelables sur les parcs de stationnement, un décret vient d'être adopté en ce sens. (décret n° 2024-1023 du 13 novembre 2024)

> **Désormais les ombrières équipées de panneaux photovoltaïques deviennent systématiques**.

**Qui est concerné :**

– Les parcs de stationnement entre 500 m² et 1 500 m² faisant l'objet d'une rénovation lourde : depuis le 1er juillet 2023

– Les parcs existants ou en projet dont la superficie est égale ou supérieure à 10 000 m² : au plus tard au 1er juillet 2026

– Les parcs existants ou en projet dont la superficie est comprise entre 1500m² et 10 000 m² : au plus tard au 1er juillet 2028

Concernant les parcs gérés en concession ou en délégation de service public à une opérateur économique, les dates précitées sont applicables lors que la conclusion ou le renouvellement du contrat intervient avant lesdites dates.

> **les projets jugés économiquement non viables ne sont pas soumis à cette obligation.**

**Dans quelles mesures :**

Le décret précise que 50% de la superficie du parking doit être équipée, la base de calcul excluant les espaces verts ou de repos, les zones de stockage, les espaces logistiques, de manutention, de chargement et de déchargement.

Certaines exceptions existent, notamment pour les sites présentant des contraintes techniques (nature du sol ou inclinaison), architecturales (périmètre de monument historique, site classé) ou de sécurité (existence de risque naturel ou technologique) excessives.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 9 novembre 2026

D’autre part, les projets jugés économiquement non viables (ensoleillement insuffisant, rentabilité supérieure à 20 ans compte tenu des coûts d’installation) ne sont pas soumis à cette obligation.

Concernant l’ombrage, si des arbres concourant à celui-ci sont répartis sur l’ensemble de la surface, à raison d’un arbre pour trois emplacements de stationnement, l’obligation est regardée comme remplie.

Si le parc comporte des procédés de production d’énergies renouvelables ne nécessitant pas l’installation d’ombrières permettant une production équivalente, l’obligation d’installation d’ombrières ne s’applique pas non plus.

**Des sanctions pécuniaires pouvant aller de 20 000€ à 40 000 € par an.**

**Sous quelle sanction :**

Le non-respect de cette obligation est passible d’une sanction pécuniaire pouvant aller jusqu’à 20 000€ si le parc est d’une superficie inférieure à 10 000 m² et 40 000 € si le parc est d’une superficie supérieure ou égale à 10 000 m².

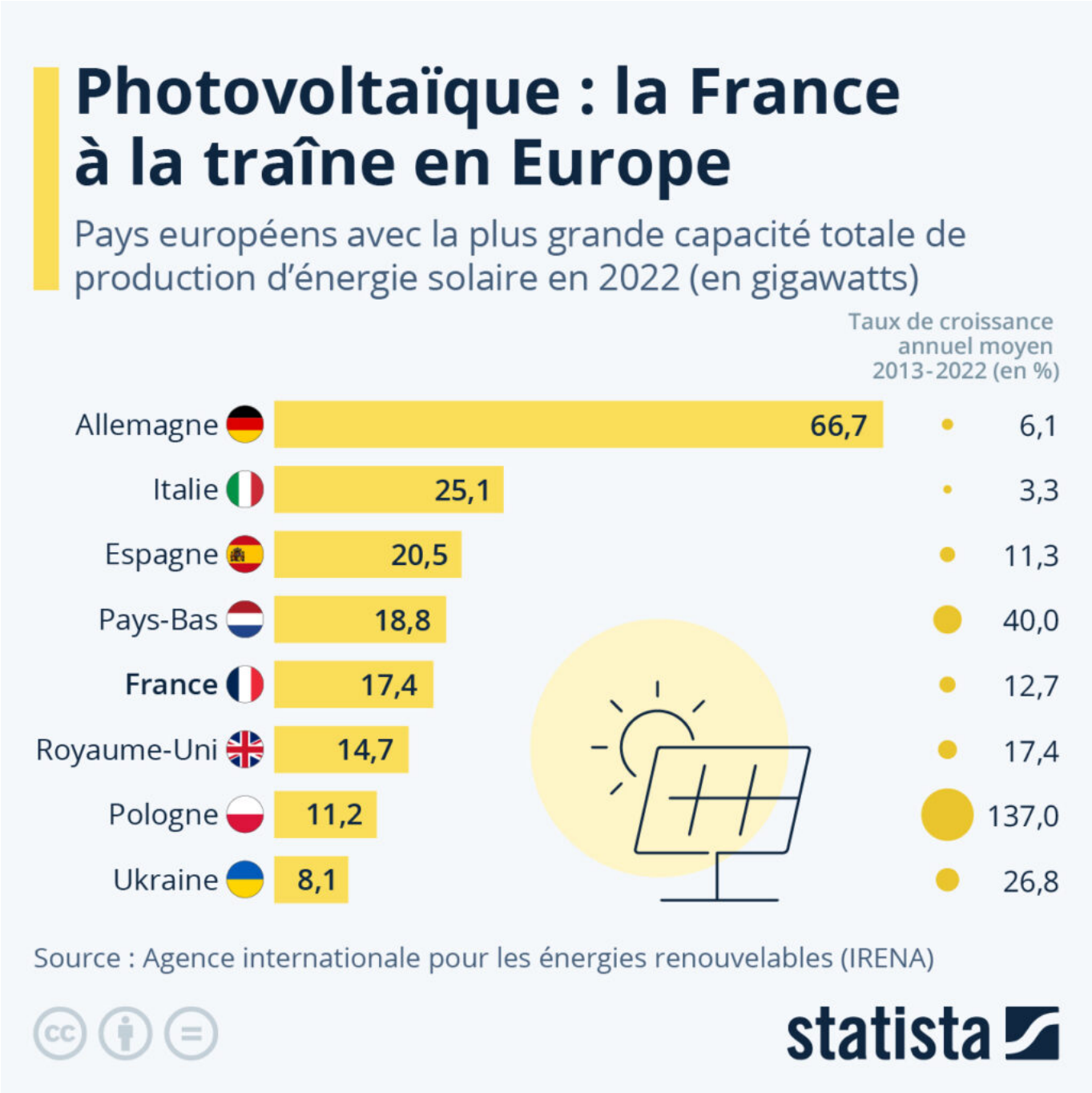
Ces amendes sont renouvelables chaque année jusqu’à ce que le parc de stationnement soit mis en conformité.

---

# Photovoltaïque : la France à la traîne par rapport à ses voisins européens

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 9 novembre 2026




Selon le rapport annuel de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA), l'Allemagne disposait d'une capacité photovoltaïque installée d'environ 67 gigawatts en 2022, ce qui en fait le pays européen avec la plus grande capacité de production d'énergie solaire. Cette année-là, la capacité de l'Allemagne était deux à trois fois supérieure à celle de l'Italie et de l'Espagne, qui arrivaient en deuxième et troisième position avec respectivement 25 et 20 gigawatts. Bien que les effets de la guerre

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 9 novembre 2026

en Ukraine aient mis le projet de transition énergétique allemand face à d'importants défis, les énergies renouvelables ont pour la première fois couvert plus de la moitié de la production brute d'électricité en Allemagne en 2023.

La capacité du parc solaire photovoltaïque de l'Allemagne a affiché une croissance moyenne de 6 % par an entre 2013 et 2022. Comme le montre notre graphique, il s'agit d'un taux de croissance relativement faible comparé à d'autres pays d'Europe. Le champion européen du développement de l'énergie solaire est la Pologne, qui a augmenté sa capacité photovoltaïque de 137 % par an depuis 2013. Rien qu'entre 2020 et 2022, ce pays a presque triplé sa capacité installée. Les Pays-Bas se classent en deuxième position sur cet indicateur avec une croissance annuelle moyenne de 40 %. La France restait quant à elle à la traîne par rapport à ses voisins européens. Avec une hausse annuelle moyenne de 13 % sur dix ans, la capacité photovoltaïque installée dans l'Hexagone était d'environ 17 gigawatts en 2022 – soit un chiffre inférieur aux Pays-Bas (quatrièmes avec 19 gigawatts), un territoire beaucoup plus petit et moins ensoleillé.

Au niveau mondial, la capacité des systèmes photovoltaïques raccordés au réseau électrique s'élevait à environ un térawatt ou 1 000 gigawatts en 2022. Cela correspond à environ un tiers de la capacité de production de toutes les énergies renouvelables et à environ 12 % de la capacité totale de production d'électricité. C'est la Chine qui contribue le plus à l'expansion du photovoltaïque dans le monde. En 2022, ce pays représentait plus de 80 % de la production mondiale de panneaux solaires et environ 57 % de la capacité photovoltaïque installée. Outre la Chine, les États-Unis, le Japon et l'Inde figurent parmi les pays non européens pouvant produire le plus d'énergie solaire.

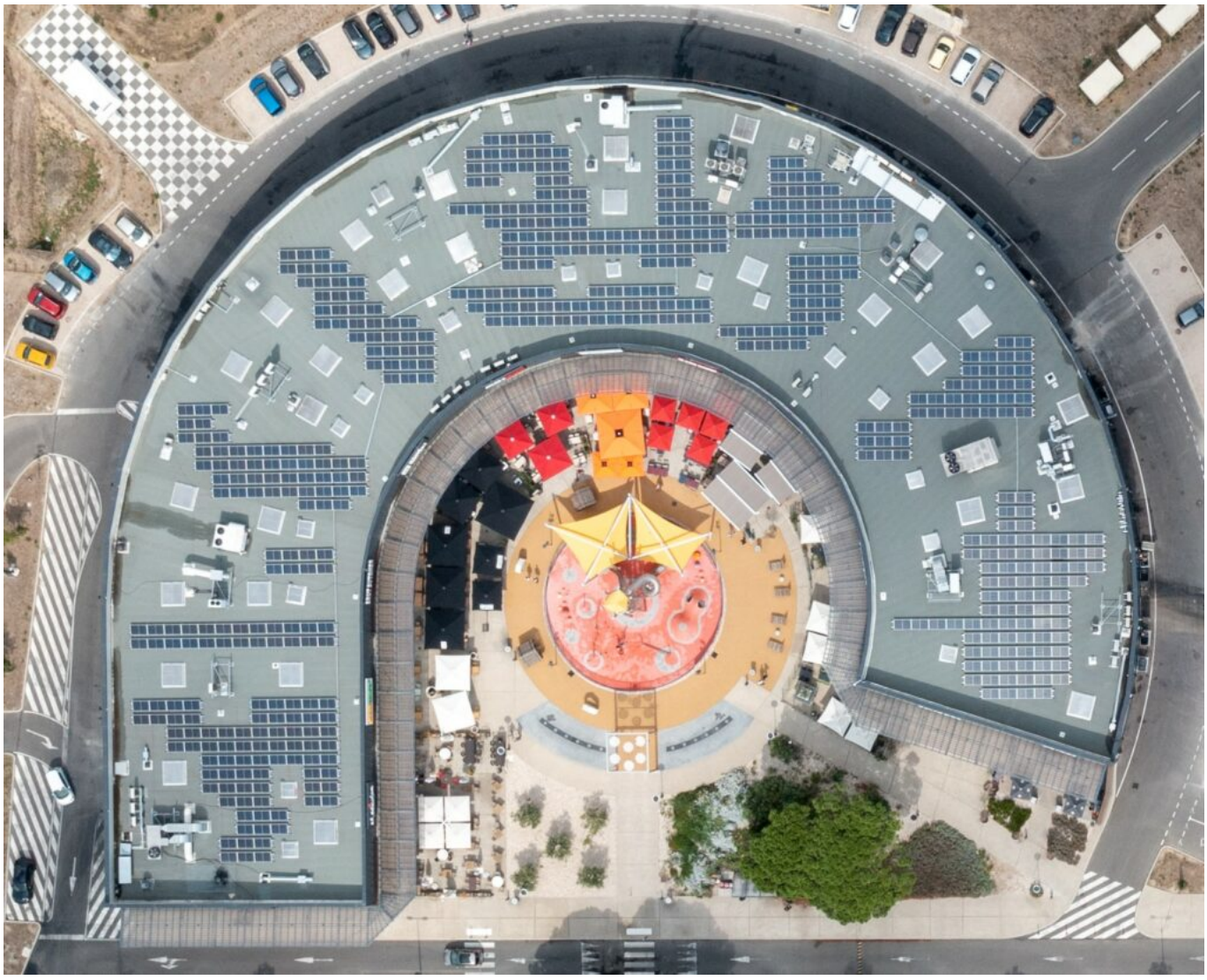
De Tristan Gaudiaut pour Statista

---

# Avignon-nord : des terrasses des saveurs aux toitures du soleil

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 9 novembre 2026



Les toits des Terrasses des saveurs sont désormais équipés de plus de 4 000m2 panneaux photovoltaïques délivrant une puissance installée de 172kWc. Grâce à ces 500 modules solaires implantés sur ce pôle restauration multi-enseignes de 4 000m2 inauguré au printemps 2019 abritant 10 restaurants(Ambassade de Bretagne, Ayako Sushi, Brut Butcher, El Asador, IT Trattoria, Le Saint Laurent, O'Tacos, Salad&Co, Subway et Villa Food House), les Terrasses des saveurs produisent 245MWh par an. L'équivalent de la consommation annuelle d'énergie de 83 familles ou l'économie de l'émission de 10 tonnes de CO2 par an.

Porté par Nhood, prestataire de services immobiliers en charge notamment de la zone commerciale d'Aushopping Avignon-Nord, et Helexia, spécialiste de l'accompagnement de projet d'énergie renouvelable, ce projet de transformation énergétique permet à Nhood France « de valoriser l'intégralité des espaces vacants du site comme la toiture, de produire une énergie verte et locale contribuant à la

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 9 novembre 2026

diminution de l'empreinte carbone, tout en gagnant en indépendance énergétique et répondre ainsi aux enjeux climatiques actuels ».

La concrétisation de ce projet préfigure les nombreux réaménagements de la zone que Nhood devrait dévoiler dans les prochaines semaines. En effet, la structure détenu par l'AFM (Association Familiale Mulliez) et issu d'un rapprochement des équipes de Ceetrus (anciennement Immochan) et Nodi en janvier 2021, travaille actuellement à la transformation de cette zone qui s'est développée autour l'hypermarché d'Auchan-Le Pontet ouvert en 1974.
Depuis, elle abrite une galerie commerciale de 113 boutiques, un parc d'activités de 200 enseignes regroupant 40 restaurants, du loisir, de l'hôtellerie, et des commerces accueillant plus de 8 millions de visiteurs annuel.



Les 500 panneaux solaires des toitures des Terrasses des saveurs permettent de produire l'équivalent de la consommation annuelle d'énergie de 83 familles et d'économiser l'émission de 10 tonnes de CO2 par an.

---

# L'avignonnais Q Energy va réaliser la plus

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 9 novembre 2026

# grande centrale solaire flottante d’Europe



**Jusqu’alors, la plus grande centrale photovoltaïque flottante d’Europe se trouvait à Piolenc. Une fierté dont vont être dépossédés les Vauclusiens puisqu’en 2025 c’est en Haute-Marne que se trouvera le pour important site de ce type sur le vieux continent. Pour autant, le Vaucluse reste à l’honneur puisque c’est l’avignonnais Q Energy France qui réalise ce projet.**

L’avignonnais Q Energy vient d’annoncer le début des travaux du plus grand parc solaire flottant d’Europe. Situé dans une ancienne carrière à Perthes en Haute-Marne, cette installation photovoltaïque réalisée en partenariat avec Solutions 30, Ciel et Terre International et Perpetum Energy, devrait être opérationnelle début 2025.
Au total, 134 649 panneaux solaires seront installés sur les 6 îlots que comporte le site de 127 hectares. La future centrale flottante disposera alors d’une capacité installée de production 74,3 MWc. De quoi alimenter en électricité l’équivalent de 37 000 habitants et ainsi éviter le rejet dans l’atmosphère d’environ 18 000 tonnes de CO2 chaque année.

**La première centrale d’une longue série**
« Ce démarrage de chantier marque l’aboutissement de 4 années de développement, preuve de notre détermination à soutenir la transition vers des sources d’énergie plus propres, se réjouit Arnaud Goupil,

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 9 novembre 2026

directeur régional solaire au sein de Q Energy. Il illustre parfaitement notre raison d'être : construire un monde durable avec les énergies renouvelables. Cette centrale flottante est la première d'une longue série puisque nos équipes développent actuellement un large portefeuille de près de 300 MW de projets de ce type. »

**Soutien à une filière nationale**

Pour le projet en Haute-Marne, la conception des îlots solaires flottants prend en compte les besoins de l'écosystème aquatique environnant. Les matériaux utilisés sont durables et conçus pour minimiser les impacts environnementaux tout en maximisant l'efficacité énergétique. Par ailleurs, les structures flottantes qui équiperont le site sont fabriquées par Ciel & Terre en France. Objectif : permettre l'essor d'une filière nationale.

Lire aussi : « L'avignonnais RES devient Q Energy France. »

**Piolenc détrônée**

A partir de 2025, la centrale solaire de Piolenc perdra alors son titre de plus 'grande centrale photovoltaïque flottante d'Europe'. En effet, c'est le long du Rhône que Akuo, producteur indépendant français d'énergie renouvelable, a lancé 'O'Mega 1' en 2019 sur le plan d'eau Li Piboulo en lieu et place d'une ancienne carrière d'extraction de matériaux de 17 hectares. Inaugurée en grande pompe par Elisabeth Borne, alors ministre de la transition écologique avant qu'elle ne devienne 1er ministre, le site de Piolenc affichait une capacité de production de 17 MWc avant son extension, il y a un peu plus d'un an, pour atteindre 22MWc de puissance installée désormais.



La centrale photovoltaïque flottante de Piolenc sera la plus grande d'Europe jusqu'en 2025.©Akuo

Ecrit par le 9 novembre 2026

**Q Energy en Courtine**

Anciennement RES, l'entreprise avignonnaise dont le siège social se trouve dans la zone de Courtine est devenue Q Energy début 2022, après avoir été reprise quelques mois auparavant par le groupe coréen Hanwha Solutions. Outre son siège vauclusien, où travaille une bonne partie de ses 240 collaborateurs, Q Energy France dispose de 6 agences sur le territoire hexagonal.

Tout récemment, la société a levé près de 100M€ afin de financer plusieurs projets d'énergie renouvelable en France. Un marché où elle constitue le 3e développeur, et 1er indépendant, derrière des 'mastodontes' comme EDF et Engie.